

L'épilepsie survient assez souvent chez les buveurs et surtout chez ceux qui font un usage assez considérable d'absinthe.

A côté de ces troubles physiques, il y a ceux de l'intellect et qui sont de beaucoup *les plus importants*. Le sens moral est perverti et très affaibli. Les sentiments d'honneur, de dignité, de réputation et de décence sont relégués aux oubliettes. Plus de dignité personnelle. Aucun respect pour ce qui faisait l'objet de son culte autrefois. Ni sa réputation, ni celle de sa famille ne le touche désormais. La perversion du sens du droit et l'exaltation de sa passion l'entraînent dans des crimes affreux, même contre sa propre famille qu'il a sacrifiée à sa malheureuse passion, de même contre la société. Sa volonté devient toute autre. Il peut difficilement *refuser*. L'indécision et la dépendance sur les autres sont des traits caractéristiques. Cette perte d'énergie morale, combinée avec la perte de pouvoir physique, amenée par les excès continus et répétés, confirme le dégoût pour les occupations ordinaires de la vie et l'impossibilité de les remplir.

La perte du pouvoir intellectuel arrive en dernier lieu. Après la perte de la mémoire, les hésitations dans le discours, l'affaiblissement progressif du jugement, etc., etc., la dégradation intellectuelle atteint un degré qui le rend tout à fait inhabile aux relations ordinaires de la vie. Voilà ce qui constitue l'alcoolisme chronique. Voilà, messieurs, de quoi attirer votre attention, vous engager à étudier attentivement à divers points de vue. Vous avez le point de vue moral, le point de vue médical et celui non moins important, le médico-légal. Vous aurez, au cours de votre carrière professionnelle, à décider devant les tribunaux, la responsabilité morale d'un malade sous ces tristes circonstances ; il vous faudra vous prononcer et dire si un état pathologique, amené par des excès antérieurs, n'est pas cause et cause irrésistible d'un acte coupable, même criminel commis par tel individu ; et de votre déclaration dépendra le sort, la vie même d'un malheureux, victime d'une passion qu'il aurait pu, qu'il aurait dû même réprimer et qui le conduit devant la société vengeresse, peut-être, pour la mort d'un de ses membres.

J'insisterais plus longuement, je développerais davantage cette thèse de la responsabilité morale d'un tel personnage sous les circonstances de l'alcoolisme chronique, mais ce serait sortir de mon cadre ; ce serait empiéter sur le terrain de votre savant professeur de médecine légale, dont les vastes connaissances ont toute mon admiration. Il ne peut manquer de vous diriger sainement dans l'étude des cas qui nous occupent, surtout lorsque le délire, complément obligé de ce que nous venons de voir, arrive. Je lui laisse la tâche.

L'alcoolisme est-il héréditaire ?

Hippocrate, Aristote, Plutarque, Bacon l'admettent entièrement.